



CNPP Cert.
Organisme notifié
sous le n°1116

CE
1116

CERTIFICAT DE CONSTANCE DES PERFORMANCES

1116-CPR-069

Conformément au règlement (UE) N°305/2011 du 09/03/2011 établissant les conditions harmonisées de commercialisation pour les produits de construction (Règlement Produits de Construction – RPC), il a été établi que les produits de construction désignés ci-dessous :

CLA001 **(Clapets anti-retour)**

Agent extincteur :	CO2, IG01, IG541, IG55, IG100	Pression de service maximum à 50°C :	364 bar
--------------------	----------------------------------	--------------------------------------	---------

mis sur le marché par

SECURITE 3000

5 rue des Belles Hâtes – Lot 3 – 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE - FRANCE

et produits dans l'unité de fabrication

SECURITE 3000

5 rue des Belles Hâtes – Lot 3 – 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE - FRANCE

font l'objet par le fabricant d'un contrôle de production en usine (CPU) et d'essais sur des échantillons prélevés dans l'unité de fabrication selon un plan d'essais pré-établi,

En sa qualité d'organisme certificateur notifié, CNPP Cert. a réalisé les essais de type initiaux pour les caractéristiques concernées du produit ainsi que l'inspection initiale de l'usine et du CPU. Il exerce la surveillance continue du CPU (évaluation et acceptation).

Ce certificat garantit que toutes les dispositions concernant l'évaluation et la vérification de la constance des performances suivant le système 1 et les caractéristiques décrites en annexe ZA de la norme EN 12094-13 : 2001 ont été appliquées et que les produits satisfont aux exigences requises.

Ce certificat, délivré initialement le 17/06/2014, demeure valide tant que les conditions fixées dans les spécifications techniques harmonisées citées en référence ou les conditions de production ou le CPU lui-même n'ont pas été modifiés de façon significative.

Saint Marcel, le 17/06/2014

Amaury LEQUETTE
JIR Directeur CNPP Cert.